

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Tremblade, le 2 juin 2026

Décarbonation du secteur maritime : l'État et ses partenaires mobilisés en Nouvelle-Aquitaine

Mardi 2 juin 2026, la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Sophie BROCAS, a présidé le Comité État Mer et Littoral de la façade Sud-Atlantique à La Tremblade, en lien avec les services de Jean-François QUÉRAT, préfet maritime de l'Atlantique. Les services et opérateurs de l'État en charge des thématiques maritimes et littorales ont acté des avancées quant à la décarbonation du secteur maritime. L'État réaffirme son engagement pour accélérer la transition énergétique de la façade Sud-Atlantique.

Face au dérèglement climatique et à la crise énergétique, la dépendance du secteur maritime aux combustibles fossiles, source de vulnérabilité économique, appelle à une transition des filières. Le dynamisme de la filière maritime s'en trouvera renforcé, avec d'importantes opportunités d'adaptation et de créations d'emplois.

Les travaux du comité se sont articulés autour des trois axes définis par la feuille de route nationale de décarbonation de la filière maritime portée par l'État et ses partenaires : les innovations technologiques en cours, la réaffirmation du soutien public à cette transition et la collaboration renforcée avec les filières.

L'État est lui-même acteur de cette décarbonation, avec les mises en service sur la façade d'un baliseur océanique et d'un patrouilleur des affaires maritimes équipés de systèmes de propulsion décarbonés. Les grands ports maritimes de la façade se positionnent comme des accélérateurs de la décarbonation industrielle, en investissant à la fois dans la réduction de consommation d'énergies fossiles et dans la production d'électricité verte.

Enfin les outils de financement et de coordination inter-filières seront mobilisés, et ce depuis le 1^{er} avril 2026 avec le lancement de l'appel à projets pour le soutien à la décarbonation de la filière maritime, doté de 62,2 millions d'euros. Le dispositif est opéré par l'ADEME, sous pilotage de l'État. Les bénéficiaires potentiels incluent les propriétaires de navire, les armateurs, les affréteurs, les chantiers navals, les équipementiers, les ports maritimes, les exploitants de terminal, les souteurs et les distributeurs de carburant alternatif.

Pour la préfète de région Sophie BROCAS : « La transition énergétique du secteur maritime est une opportunité unique pour concilier préservation de l'environnement et développement économique, dans l'optique de réduire l'empreinte carbone du secteur qui est de 3 %, et de renforcer la compétitivité d'une filière régionale, qui pour le seul nautisme pèse 800 millions d'euros de chiffres d'affaires et près de 8 500 emplois. La façade Sud-Atlantique possède tous les atouts pour devenir un modèle en matière de décarbonation. L'État en Nouvelle-Aquitaine s'engage en tant qu'acteur et accompagnant, y compris en financements ».